Appât pour mouches à fruits GF-120 NF Naturalyte*

GROUPE	5	INSECTICIDE

Attire et supprime les mouches des cerises, y compris la trypète des cerises, la trypète occidentale des cerises, et la trypète noire des cerises, dans les cultures de cerises, et la mouche de l'airelle dans les cultures de bleuets.

Classifié par le Organic Materials Review Institute (OMRI) pour utilisation en production biologique.

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

GARANTIE : spinosad …….0,02 %
Avertissement : contient l' allergène huile de soja

N^{o} D'HOMOLOGATION 28336 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PEUT IRRITER LES YEUX ET LA PEAU

CONTENU NET : 1 L, 3,78 L

Dow AgroSciences Canada Inc.
Suite 2100, 450 - 1 Street S.W.
Calgary, Alberta
T2P 5H1
1-800-667-3852

*Marque de commerce de Dow AgroSciences LLC
™ Marque de commerce du Organic Materials Review Institute

PRÉCAUTIONS
PEUT IRRITER LES YEUX ET LA PEAU
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE
Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Au cours du mélange, du chargement, de l'application, du nettoyage et des réparations, porter une chemise à manches longues et un pantalon long, des souliers avec des chaussettes et des gants de protection contre les produits chimiques. Bien se laver à l'eau et au savon après avoir manipulé le produit.

Ne pas pénétrer les zones traitées, ni ne permettre aux travailleurs, aux adultes, aux enfants ou aux animaux de compagnie d'y pénétrer, avant que les résidus de pesticide n'aient séché.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis, et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet www.croplife.ca/.

PREMIERS SOINS
Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.
En cas de contact avec les yeux : Rincer à grande eau. Si l'irritation persiste, appeler un médecin ou un centre antipoison.
En cas de contact avec la peau : Laver avec beaucoup d'eau et du savon.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES
Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE
Ne pas entreposer ni expédier près des aliments pour les humains ou les animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES
Ce produit est très toxique pour les abeilles exposées à la pulvérisation directe, à la dérive ou aux résidus sur les végétations en fleurs. Ne pas appliquer ce produit ou le laisser dériver vers des végétations en fleurs pendant que les abeilles butinent dans la zone de traitement. Ce produit est nocif pour les parasitoïdes et les acariens prédateurs, et légèrement nocif pour les prédateurs vivant dans le feuillage. Prendre soin d'utiliser ce produit dans un programme de lutte antiparasitaire intégrée où l'on compte sur la présence d'arthropodes utiles. Ce produit est très toxique pour les invertébrés aquatiques. Ne pas contaminer les habitats aquatiques, comme les lacs, rivières, marécages, étangs, coulées, cuvettes des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs, et terres humides, au cours du nettoyage ou du rinçage de l'équipement de pulvérisation et des contenants. Ce produit est susceptible de s'écouler. Ne pas l'appliquer si les conditions sont propices à un ruissellement. Ne pas pulvériser le produit immédiatement après la pluie ou si des précipitations sont prévues pendant ou dans les 48 heures suivant l'application.

ENTREPOSAGE
Craint le gel. Entreposer dans le contenant d'origine dans un endroit sûr et sec. Empêcher la contamination croisée avec d'autres pesticides et fertilisants. Ne pas entreposer près des denrées alimentaires et des aliments pour animaux.

ÉLIMINATION
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

INFORMATION GÉNÉRALE
L'appât pour mouches à fruits GF-120 NF Naturalyte attire et supprime les mouches des cerises (y compris la trypète des cerises, la trypète occidentale des cerises, et la trypète noire des cerises) dans les cultures de cerises et la mouche de l'airelle dans les cultures de bleuets. Ce produit peut être utilisé par application terrestre en commercial agricole ou par application terrestre sur les plantes individuelles.

PRECAUTIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION
NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE

Mélanges en réservoir
Ne pas appliquer ce produit avec tout additif, pesticide ou fertilisant autres que ceux qui sont précisément recommandés sur cette étiquette.

MODE D'EMPLOI
LIRE ATTENTIVEMENT TOUTES LES INSTRUCTIONS AVANT L'APPLICATION. LE NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE PEUT ENTRAÎNER UNE SUPPRESSION IRRÉGULIÈRE DES INSECTES OU DES DOMMAGES AUX CULTURES.

Mode d'application
Des techniques d'application appropriées favorisent une couverture adéquate et un dosage précis permettant d'obtenir une suppression optimale des insectes ravageurs. Une grosseur de gouttelettes de 4 000 à 6 000 µ (4-6 mm) est recommandée pour optimiser la durée d'attraction de l'appât. Les mouches à fruits peuvent détecter l'appât d'une distance de plusieurs mètres. Éviter les conditions de température pouvant causer un ruissellement vers des zones non visées. Effectuer une pulvérisation directe ou en bandes à plusieurs endroits sur les plantes à fruits, en dirigeant le jet sur les feuilles à l'intérieur du couvert de feuilles pour réduire l'exposition directe au soleil et à la pluie. Ce produit résiste au lessivage, mais perdra de son efficacité s'il est exposé à la pluie et à une aspersion en hauteur. Prévoir un calendrier d'irrigation et prendre en compte le potentiel de pluie au moment de planifier les applications. Commencer les applications dès que les pièges de surveillance indiquent la présence de mouches ou 2 à 3 semaines avant que les fruits ne commencent à mûrir. Répéter les applications à tous les 7 jours, en diminuant les intervalles d'application au cours des périodes de pluie et à mesure que les fruits mûrissent.

Insectes nuisibles et taux d'application :

Insectes nuisibles supprimés	Quantité de solution d'appât pour mouches à fruits GF-120 NF Naturalyte [1]		Nombre maximum d'applications par saison
	Application par bandes[2] (L/ha)	Application directe sur d'arbres individuelles (mL/d'arbre)	
Mouches des cerises (y compris la trypète des cerises, la trypète occidentale des cerises, et la trypète noire des cerises) dans les cultures de cerises.	1,0 – 1,5	30 - 90	Cerises : 10
Mouche de l'airelle dans les cultures de bleuets	1,0 – 1,5		bleuts : 5

[1]Choisir le taux selon la quantité d'insectes et la dimension des plantes et des arbres.
[2]Appliquer sur un côté de chacune des bandes.

Instructions pour le mélange

L'appât pour mouches à fruits GF-120 NF Naturalyte est un appât concentré qui doit être dilué avec de l'eau pour donner soit une solution concentrée (1:1.5 appât pour mouches à fruits GF-120 NF Naturalyte:eau), soit une solution diluée (1:5 appât pour mouches à fruits GF-120 NF Naturalyte:eau). Si l'équipement le permet, opter pour la solution concentrée car elle maximise la longévité de l'appât et améliore la résistance au délavage par la pluie. Si c'est nécessaire, enlever les tamis et les filtres de l'équipement pour éviter les blocages. Commencer par ajouter de l'eau (la moitié du volume à mélanger) dans le réservoir de pulvérisation ou de prémélange et démarrer l'agitation. Puis ajouter la quantité complète d'appât pour mouches à fruits GF-120 NF Naturalyte, puis une quantité égale d'eau. Si l'on utilise un contenant entier d'appât pour mouches à fruits GF-120 NF Naturalyte, le rincer trois fois en le remplissant au tiers d'eau, en agitant vigoureusement et en ajoutant les rinçures au réservoir de pulvérisation. Répéter deux autres fois pour que le contenant soit ainsi rincé trois fois, puis poursuivre le remplissage du réservoir de pulvérisation jusqu'à obtention de la dilution appropriée. Une agitation constante de la solution de pulvérisation est recommandée pour assurer l'uniformité du mélange de pulvérisation. Laisser le système d'agitation fonctionner durant au moins 5 minutes avant d'effectuer l'application. Une fois qu'il est dilué, il faut utiliser l'appât pour mouches à fruits GF-120 NF Naturalyte dans les 24 heures. Lorsqu'il est concentré, l'appât pour mouches à fruits GF-120 NF Naturalyte ne se dépose pas et ne nécessite pas d'agitation avant d'être mélangé.

ÉNONCÉS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, appât pour mouches à fruits GF-120 NF Naturalyte, insecticide du groupe 5. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à l'appât pour mouches à fruits GF-120 NF Naturalyte et à d'autres insecticides du groupe 5. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides:

- Dans la mesure du possible, alterner l'appât pour mouches à fruits GF-120 NF Naturalyte ou les insecticides du même groupe 5 avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles precis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Dow AgroSciences Canada Inc. au 1-800-667-3852 ou a www.dowagro.ca.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires.*

AVIS À L'ACHETEUR : La garantie accordée par le vendeur se limite aux conditions énoncées sur l'étiquette et, sous cette réserve, l'acheteur assume les risques corporels ou matériels découlant de l'utilisation ou de la manipulation du produit, et accepte celui-ci à cette condition.

033106

Code de l'étiquette: CN-28336-001-F